



Feuille d'engagement

Les RENCONTRES SAINT HUBERT du (01/69), le 07/10/2023,
sur le territoire de Société de Chasse de Chasselay (69380) à 69380 Chasselay
Rdv à 7h30, Cabane de chasse, Chemin du port Maçon 69380 Chasselay

• LE CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance :

Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Portable

E-mail (facultatif) :

N° du permis de chasser :

Assurance :

N° de contrat :

Compagnie :

Le permis de chasser a été validé :

N° et date de validation :

Pour le département du :

• LE CHIEN :

Nom :

Affixe :

Race : Sexe :

Date de naissance : / /

N° de tatouage ou puce :

N° L.O.F :

*Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé,
même s'il n'est pas inscrit au L.O.F*

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior » en chasse accompagnée
(moins de 16 ans au 31/12/2018).
- « Junior » avec chien d'arrêt ou spaniel
(moins de 20 ans à la date du concours).
- « Chasseresse » avec chien d'arrêt non trialisant.
- « Chasseresse » avec chien d'arrêt trialisant.
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant.
- « Chasseur ou chasseresse » avec chien spaniel.
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant.
- « Chasseur ou chasseresse » avec chien spaniel
trialisant.
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel.

• L'ADMINISTRATION :

Montant de l'engagement par chien : 35 €

Prix du repas : 20 €

Nombre de repas réservés :

Règlement chèque au nom de : Société de Chasse de Chasselay

A retourner, accompagné de votre règlement et des
pièces justificatives à :

***COURBEY Alexandre
Le Grand Buclat
01330 Le Plantay
Tèl. : 06.27.29.27.36***

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert,
m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente
l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien
compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du
règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à, le / /

Lu et approuvé - Signature :

IMPORTANT :

Pour les catégories « trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail : (Un chien est dit « trialisant » selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent et tenu d'en avertir l'organisateur.)

ATTENTION :

Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au **01/10/2023**, date limite d'inscription, **où dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte**. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements*

*Renseignements fournis sur le calendrier annuel publié sur la page Facebook des RSH et sites de la FNC et SCC.